

S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mercredi 7 octobre 2020

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 30 septembre 2020, s'est réuni le Mercredi 7 octobre 2020 à 18h, en séance publique à la Salle du « restaurant » du Fort d'Aiton, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28

Quorum : 15

Délégués titulaires présents : 23

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Auguste	PICOLLET	2
Département	Jacqueline	TALLIN	2
Département	Olivier	THEVENET	2
Département	André	VAIRETTO	2
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1
CA Arlysère	Claude	DURAY	1
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1
CA Arlysère	Christophe	METGE	1
CA Arlysère	François	RIEU	1
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1
CCCS	Jean- Michel	BLONDET	1
CCCS	Georges	COMMUNAL	1
CCCS	André	DURAND	1
CCCS	Jean-Loup	CREUX	1
CCCS	Christiane	FAVRE	1
CCCS	Yannick	LOGEROT	1
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1
CCCS	Jacques	VELTRI	1
CCCS	Eric	SANDRAZ	1
CCCS	Béatrice	SANTAIS	1
CC Cœur de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Délégués suppléants présents : 3

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
CA Arlysère	Emilie	DEGLISE FAVRE	1
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT	1
CCCS	Nicole	BOUVIER	1

Déléguée représentée : 1

Nom	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Auréli LE MEUR	CA Grand Chambéry	Olivier THEVENET	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	26 dont 23 titulaires et 3 suppléants	Nombre de voix	30 voix
Nombre de membres représentés	1 déléguée	Nombre de voix	1 voix
TOTAL des voix	31 voix		

Étaient excusés : Jean-Claude PEPIN, Jean-Marc DESCAMPS

Assistaient en outre à la séance en tant que délégués suppléants : Serge DAL BIANCO, Frank VIALLET, Michel SIMANZIK, Eric BARBIER, Jean-François CLARAZ, Alain COMBAZ et André DAZY

Nicolas ROCHE a été désigné Secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 29 juillet 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Modifications de l'ordre du jour

Il est proposé de modifier les rapporteurs pour les délibérations suivantes :

- Délibération n° 07 : Sécurisation de la digue rive droite de l'Isère au droit des plans d'eau de Francin – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre qui sera rapportée par Eric SANDRAZ
- Délibération n° 11 : Demande de subventions pour la réfection de la digue de l'Isère – Francin qui sera rapportée par Eric SANDRAZ
- Délibération n° 12 : Demande de subventions pour la réfection de la digue de l'Isère – Cruet qui sera rapportée par Jean-Michel BLONDET

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- Délibération n° 16 : Contrat Vert et Bleu Cœur de Savoie : Renouvellement de l'engagement du SISARC en tant que maître d'ouvrage d'actions suite aux élections qui sera rapportée par Eric SANDRAZ

- Délibération n° 17 : 17. Contrat Vert et Bleu Cœur de Savoie : Adhésion aux pôles naturalistes régionaux et à l'observatoire de la biodiversité de Savoie qui sera rapportée par Eric SANDRAZ

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Délibération n° 22 : Remboursement de frais engagés par Thibault Boissy qui sera rapportée par M. le Président

Le Conseil Syndical en prend acte.

Communications

- **Présentation sur l'action du Syndicat :** les grands thèmes d'action du S.I.S.A.R.C (pourquoi ? comment ? difficultés ? perspectives ?)

M. le Président donne la parole à **Christophe Dall'Osto**, pour présenter succinctement les actions du Syndicat à l'aide du PowerPoint joint en annexe.

- **Décisions prises en vertu des délégations données au Président par le Conseil Syndical**

Opération	Titulaire	Objet
Marché 2020-SISARC-041 relatif au dépôt dans la carrière VICAT de sédiments issus de la restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie	VICAT	2 € HT par m ³ (soit 1€HT/to) déposés dans les installations VICAT
Marché Travaux de confortement de la digue en rive droite de l'Isère en aval du Pont des Anglais Aménagement des accès et remise en état du lit	SOCCO	1 525 217 € HT
Marché Travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère sur la Commune de Francin	BENEDETTI - GUELPA - VINCI	1 249 970,64 € HT

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

<p>Accord-cadre à marchés subséquents Travaux d'entretien des cours d'eau : gestion sédimentaire et enrochement</p>	<p>Lot 1 Secteur amont 1. GUINTOLI AGENCE GRANDS TRAVAUX – LA CHAVANNE 2. BERLIOZ SAS - CHAMBERY 3. ALPES TP - LA BATHIE 4. SAS BASSO PIERRE ET FILRS – 73400 UGINE</p> <p>Lot 2 Secteur médian 1. GUINTOLI AGENCE GRANDS TRAVAUX - LA CHAVANNE 2. BERLIOZ SAS - CHAMBERY 3. SAS BASSO PIERRE ET FILRS – 73400 UGINE 4. EUROVIA - PORTE DE SAVOIE</p> <p>Lot 3 Secteur aval 1. GUINTOLI AGENCE GRANDS TRAVAUX – LA CHAVANNE 2. BERLIOZ SAS –CHAMBERY 3. ALPES TP – LA BATHIE 4. EUROVIA – PORTE DE SAVOIE</p>
<p>Marché subséquent n°1 2020-SISARC-034 Travaux d'entretien des cours d'eau : gestion sédimentaire et enrochement</p>	<p>Lot 1 Secteur amont : BERLIOZ SAS – CHAMBERY pour un montant de 16 227,20 € HT</p> <p>Lot 2 Secteur médian : BERLIOZ SAS – CHAMBERY pour un montant de 11 645,66 € HT</p> <p>Lot 3 Secteur aval : BERLIOZ SAS - CHAMBERY CEDEX pour un montant 13 929,10 € HT</p>

- Décision n° 2020-013 - Finances – Renouvellement d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 €

L'offre de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes est retenue pour le renouvellement de la ligne de trésorerie à compter de la signature du contrat aux conditions suivantes :

- Montant : 1 000 000 € (un million d'euros)
- Durée : 1 an à compter de la date de signature
- Taux d'intérêts : TAUX FIXE de 0,60% l'an

Ou

- Taux d'intérêts : ESTR + Marge de 0,60% (seuil plancher de l'indice de référence égal à zéro)
- Commission de non utilisation : 0.15% (de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen)
- Commission d'engagement : 2 000 €
- Demande de tirage : aucun montant minimum
- Demande de remboursement : aucun montant minimum
- Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office
- Utilisation de la ligne de trésorerie interactive : la réalisation des tirages et des remboursements se fait exclusivement via internet. Le site internet dédié à la ligne de trésorerie interactive est accessible par accès sécurisé chaque jour ouvré.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- Arrêté n° 2020-010 - Délégation de fonctions à Monsieur Auguste PICOLLET, Vice-Président

Il est donné délégation à Monsieur Auguste PICOLLET, Vice-Président pour assurer les relations avec le Conseil Départemental de la Savoie.

- Arrêté n° 2020-011 - Délégation de fonctions à Monsieur Eric SANDRAZ, Vice-Président

Il est donné délégation à Monsieur Eric SANDRAZ, Vice-Président pour assurer le suivi de la réglementation inondation du territoire : Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) et Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI).

- Arrêté n° 2020-012 - Délégation de fonctions à Monsieur Jean-Michel BLONDET, Vice-Président

Il est donné délégation à Monsieur Jean Michel BLONDET, Vice-Président pour assurer les relations avec les collectivités du territoire SISARC : EPCI, Communes, Syndicats des cours d'eau.

- **Rapport d'activités 2019**

Selon l'article L.5211-39 du CGCT « Le Président adresse chaque année, aux Maires des Collectivités membres, un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'Etablissement »

Examen de l'ordre du jour

1. Installation de nouveaux délégués au SISARC

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 30 juillet 2020, le Conseil Communautaire de la CA Grand Chambéry a désigné pour siéger au SISARC :

- Aurélie LE MEUR, en qualité de déléguée titulaire,
- Arthur BOIX NEVEU, en qualité de délégué suppléant.

Ces délégués sont installés.

Le Conseil Syndical est désormais constitué comme suit :

En qualité de délégués titulaires :

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>
Département	Annick	CRESENS
Département	Auguste	PICOLLET
Département	Jacqueline	TALLIN
Département	Olivier	THEVENET
Département	André	VAIRETTO
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET
CA Arlysère	Daniel	BUCHE
CA Arlysère	Claude	DURAY
CA Arlysère	Laurent	GRILLET
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND
CA Arlysère	Bérénice	LACOMBE

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

CA Arlysère	Christophe	METGE
CA Arlysère	Jean-Claude	PEPIN
CA Arlysère	François	RIEU
CCCS	Jean-Luc	BENETTI
CCCS	Jean- Michel	BLONDET
CCCS	Georges	COMMUNAL
CCCS	Jean-Loup	CREUX
CCCS	André	DURAND
CCCS	Christiane	FAVRE
CCCS	Yannick	LOGEROT
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET
CCCS	Jean-Claude	NICOLLE
CCCS	Eric	SANDRAZ
CCCS	Béatrice	SANTAIS
CCCS	Jacques	VELTRI
CC Cœur de Maurienne	Nicolas	ROCHE
CA Grand Chambéry	Aurélie	LE MEUR

En qualité de délégués suppléants :

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA
CA Arlysère	Thomas	BOIRARD
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO
CA Arlysère	Emilie	DEGLISE FAVRE
CA Arlysère	Jean-Marc	DESCAMPS
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT
CA Arlysère	James	DUNAND SAUTHIER
CA Arlysère	Daniel	TAVEL
CA Arlysère	Frank	VIALLET
CCCS	Carlo	APPRATTI
CCCS	Eric	BARBIER
CCCS	Jean-Yves	BERGER-SABATTEL
CCCS	Nicole	BOUVIER
CCCS	Jean-François	CLARAZ
CCCS	Alain	COMBAZ
CCCS	André	DAZY
CCCS	Jean-Pierre	GUILLAUD
CCCS	Christelle	HUGONOT
CCCS	Michel	RAVIER
CCCS	Sylvie	SCHNEIDER
CCCS	Michel	SYMANZIK
CC Porte de Maurienne	Benjamin	CANOT
CA Grand Chambéry	Arthur	BOIX NEVEU

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 octobre 2020

2. Réparation de l'ouvrage de Fournieux – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : M. le Président

Le 27 juillet 2019, une crue du torrent a occasionné une dégradation de la protection en enrochement de la digue au droit de l'ouvrage traversant du Fournieux sous la digue rive droite de l'Isère sur la Commune de Montailleur, puis l'effondrement partiel de cet ouvrage sur son tiers aval.

La maîtrise d'œuvre de l'opération relative aux travaux de réfection a été confiée à l'entreprise LOMBARDI – 69425 LYON Cedex pour un montant de 24 975.00 € HT. Ce forfait initial de rémunération du maître d'œuvre a été établi sur la base d'une estimation prévisionnelle initiale établie dans l'urgence par le maître d'ouvrage à 155 000€ HT.

De nombreux ajustements techniques sont intervenus à l'initiative du maître d'ouvrage afin de limiter l'impact sur la RD1090 présente en crête de digue et de disposer d'un espace de travail adapté (gabarit de l'Isère insuffisant). Pour ces raisons et compte tenu par ailleurs du contexte économique en début d'année 2020, le coût prévisionnel de l'opération arrêté en lien avec le maître d'œuvre à l'issue des études de conception s'élève à 293 800 €HT.

Il est de fait, nécessaire de procéder à l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, qui en application de l'article 4.2 de l'acte d'engagement, portera le forfait de rémunération initial de 24 975.00 € HT à 33 907.99 € HT (+8 945.88 € HT).

Par ailleurs, la pose des éléments préfabriqués du nouvel ouvrage d'art du Fournieux a nécessité la fermeture de la RD1090. Pour limiter la gêne à la circulation sur la RD1090, cette phase du chantier a dû être réalisée de nuit. Cette suggestion sur la conduite des travaux, non prévue initialement, a induit une plus-value de 2 287.50 € HT pour travail de nuit de 3 ingénieurs du bureau LOMBARDI pour surveiller les matériaux livrés et la bonne pose de l'ouvrage.

Le montant total de l'avenant s'élève donc à 11 233.38€ HT portant ainsi le montant du marché à 36 208.38€ HT.

La CAO, réunie le 7 octobre 2020, a émis un avis favorable sur cet avenant.

Il est précisé que l'estimation prévisionnelle initiale a été faite par le maître d'ouvrage dans les conditions de l'urgence.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve l'avenant n°1 à intervenir concernant la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération selon les modalités ci-avant ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer cet avenant n°1 et tout acte afférent selon l'avis de la CAO.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 octobre 2020

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

**3. Axe 7 du PAPI 2 – Sécurisation de la digue de l’Arc rive gauche à Chamousset –
Avenant au marché de maîtrise d’œuvre
Rapporteur : M. le Président**

La maîtrise d’œuvre de l’opération relative aux travaux de sécurisation de la digue rive gauche de l’Arc sur les communes de Bourgneuf et Chamousset est confié à l’entreprise LOMBARDI – 69425 LYON Cedex pour un montant de 39 900.00 € HT. Ce forfait de rémunération du maître d’œuvre a été établi sur la base d’une estimation prévisionnelle initiale du maître d’ouvrage de 750 000 € HT.

Des ajustements techniques se sont révélés indispensable concernant le dimensionnement des protections à la surverse et des caractéristiques de l’épaississement de la digue et le coût prévisionnel de l’opération arrêté en lien avec le maître d’œuvre s’élève à 922 300€ HT.

Il est de fait, nécessaire de procéder à l’avenant au contrat de maîtrise d’œuvre, qui en application de l’article 4.2 de l’acte d’engagement, portera le forfait de rémunération initial de 39 900.00 € HT à 43 566.54€ HT (+3 666.54 €HT).

La CAO, réunie le 7 octobre 2020, a émis un avis favorable sur cet avenant.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve l’avenant n°1 à intervenir concernant la mission de maîtrise d’œuvre de l’opération selon les modalités ci-avant ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer cet avenant n°1 et tout acte afférent selon l’avis de la CAO.***

Délibération transmise au représentant de l’Etat le 19 octobre 2020

**4. Aménagement du torrent de la Combaz – Avenant aux marchés de travaux
Rapporteur : M. le Président**

Le projet d’aménagement du torrent de la Combaz sur les Communes de Notre Dame des Millières, Sainte Hélène sur Isère, Frontenex et Tournon vise au déperchement du torrent de la Combaz pour assurer la protection des habitations riveraines contre les risques d’inondation et restaurer les milieux aquatiques correspondants.

La maîtrise d’œuvre de l’opération est confiée à HYDRETUDES / SAGE. Le marché de travaux a été confié au Groupement d’entreprises FOREZIENNE et CHASSAGNE pour un montant de 1 493 790,01 € HT.

Le marché initial prévoyait la mise en dépôt de déblais excédentaires dans les installations VICAT de Montaille et Laissaud. Toutefois, des contraintes administratives ont remises en cause cette solution, et d’autres options de mise en dépôt des matériaux ont dû être mises au point.

En l’occurrence, la solution de mise en dépôt en arrière du chemin du Moutonnet situé en amont immédiat de l’aérodrome de Tournon a été retenue ce qui a permis la poursuite du chantier actuellement en phase de réception.

S.I.S.A.R.C

L’Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Il est nécessaire de procéder à l'avenant n° 1 au marché de travaux pour intégrer toutes les sujétions afférentes à cette adaptation et porter le montant du marché à 1 568 370 € HT, soit une augmentation du montant du marché de 9,6 %.

Malgré l'augmentation du montant du marché de travaux, ces adaptations se sont révélées avantageuses et ont permis de réaliser une économie globale sur le coût de l'opération du fait du non versement de droits d'entrée à la société VICAT pour les dépôts des matériaux dans ses installations.

La CAO, réunie le 7 octobre 2020, a émis un avis favorable sur cet avenant.

Il est précisé que cette opération a bénéficié de financements importants de l'Etat et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant n°1 au marché de travaux avec le groupement d'entreprises « Aménagement du torrent de la Combaz » ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 octobre 2020

5. Avenant au marché de coordinateur de sécurité – Chantier Combaz

Rapporteur : M. le Président

Le projet d'aménagement du torrent de la Combaz sur les Communes de Notre Dame des Millières, Sainte Hélène sur Isère, Frontenex et Tournon vise au déperchement du torrent de la Combaz pour assurer la protection des habitations riveraines contre les risques d'inondation et restaurer les milieux aquatiques correspondants.

La mission de coordinateur de sécurité et de prévention de la santé a été confiée à CBAT Consult pour un montant de 2 280 € HT.

Au vu de l'allongement de la durée de suivi de chantier, il est nécessaire de procéder à l'avenant n°1 au marché de coordination SPS.

Cet avenant conduira à une augmentation du montant du marché de 13.15 %, ce qui porterait le marché à 2 580 € HT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant n°1 au marché de coordination de sécurité et prévention de la santé avec le titulaire CBAT Consult ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 octobre 2020

6. Avenant au marché de coordinateur de sécurité – Chantier Axe 8

Rapporteur : M. le Président

Par notification du marché en date du 5 août 2016, le S.I.S.A.R.C a confié à la société CBAT CONSULT la mission de coordination en matière de « sécurité et de protection de la santé » relative aux travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie, axe 8 du PAPI 2 de la Combe de Savoie.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Ce marché d'un montant initial de 2 620,00 € HT porte sur les phases 1 et 2 de l'opération de restauration du lit de l'Isère.

Au vu de l'allongement de la durée de suivi de chantier, il est nécessaire de procéder à l'avenant n°1 au marché de coordination SPS. Cet avenant conduira à une augmentation du montant du marché de 24.29 %, ce qui porterait le marché à 3 236.77 € HT.

- Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant n°1 au marché de coordination de sécurité et prévention de la santé avec le titulaire CBAT Consult ;***
 - ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 octobre 2020

7. Sécurisation de la digue rive droite de l'Isère au droit des plans d'eau de Francin – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre Rapporteur : Eric SANDRAZ

La maîtrise d'œuvre de l'opération relative aux travaux de sécurisation de la digue rive droite de l'Isère au droit des plans d'eau de Francin est confiée au groupement constitué par les bureaux d'études SAS Hydrétudes Alpes du Nord (mandataire) et SAGE (Société Alpine de Géotechnique) pour un montant de 41 898.63 € HT.

Ce forfait de rémunération du maître d'œuvre a été établi sur la base de l'estimation prévisionnelle initiale du maître d'ouvrage de 940 000€ HT (estimation réalisée au stade du dossier de candidature du PAPI 2 de la Combe de Savoie).

Compte tenu du contexte économique et notamment des évolutions à la hausse du marché des enrochements, le coût prévisionnel de l'opération arrêté en lien avec le maître d'œuvre doit être revu à la hausse et s'élève à 1 250 000 € HT.

Il est de fait, nécessaire de procéder à l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, qui en application de l'article 4.2 de l'acte d'engagement, portera le forfait de rémunération initial de 41 898.63 € HT à 47 425.68€ HT (+5 527.05 €HT).

La CAO, réunie le 7 octobre 2020, a émis un avis favorable sur cet avenant.

- Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***
- ***approuve l'avenant n°1 à intervenir concernant la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération selon les modalités ci-avant ;***
 - ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer cet avenant n°1 et tout acte afférent selon l'avis de la CAO.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 octobre 2020

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

8. Plage de dépôt de la Lavanche – Consultation du marché de maîtrise d’œuvre

Rapporteur : M. le Président

Le budget 2020 du S.I.S.A.R.C prévoit la réalisation des études relatives à la réalisation d’une plage de dépôt sur le torrent de la Lavanche en amont des zones habitées de Grésy sur Isère et Montailleur.

Cette décision fait suite à un diagnostic technique préalable réalisé par le S.I.S.A.R.C mettant en évidence la dangerosité du torrent pour les zones habitées susvisées.

Il y a lieu d’engager une consultation en vue de la désignation du maître d’œuvre de cette opération dans le cadre d’une procédure d’appel d’offre européen.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve le principe du lancement d’une consultation pour l’attribution du marché de maîtrise d’œuvre pour la réalisation d’une plage de dépôt sur le torrent de la Lavanche en amont du bourg de Grésy sur Isère ;***
- ***autorise M. le Président à arrêter le programme de l’opération et le contenu du dossier de consultation correspondant.***

Délibération transmise au représentant de l’Etat le 19 octobre 2020

9. Suivi écologique des travaux de restauration du lit de l’Isère – Lancement de la consultation

Rapporteur : M. le Président

Le S.I.S.A.R.C a été autorisé en décembre 2016 au titre du Code de l’Environnement à réaliser les travaux de restauration du lit de l’Isère correspondant à l’axe 8 du PAPI. Cette autorisation impose au S.I.S.A.R.C de réaliser un suivi écologique du lit sur la zone de travaux. Comme pour les travaux proprement dits, ce suivi écologique fait partie de l’Axe 8 du PAPI 2, opération financée à 100 % sur le TTC par l’Etat, l’Agence de l’Eau et EDF.

Ce marché de service de conseil en ingénierie de l’environnement concerne le suivi floristique et faunistique des bancs restaurés de l’Isère pour l’année n+2 après travaux.

Le présent marché sera passé selon la procédure d’appel d’offres ouvert.

A la question d’un délégué, il est précisé qu’il n’y a pas de recommandations particulières concernant le suivi piscicole lors des travaux de restauration du lit. Les travaux menés jusqu’alors par le SISARC respectent les préconisations en ce domaine.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve le principe du lancement d’une consultation pour l’attribution du marché de suivi écologique ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché de suivi écologique des travaux de restauration du lit de l’Isère avec le prestataire retenu par la CAO à venir ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l’Etat le 19 octobre 2020

S.I.S.A.R.C

L’Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

10. Mesures conservatoires sur la digue rive droite de l'Isère à la Confluence de l'Arc

Rapporteur : M. le Président

Les reconnaissances en raft des digues de l'Isère ont mises en évidence ces dernières années une tendance à la dégradation de l'état de la digue rive droite de l'Isère au droit de la confluence avec l'Arc. Cette zone est de fait placée sous surveillance et des constats récents ont montré la poursuite de la dégradation de la situation. Il s'avère de ce fait nécessaire de prévoir des mesures conservatoires d'urgence afin de prévenir des désordres plus importants lors des prochaines crues.

Il s'agirait de déposer sommairement des enrochements en pied de la berge fragilisée. L'entreprise interviendrait depuis le sommet de la berge et un budget prévisionnel de 40 000 € HT mérite d'être affecté à cette opération à conduite au plus vite.

Le financement de l'opération serait prévu dans le cadre du plan pluriannuel de restauration des digues de l'Isère.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve le principe des mesures conservatoires et leur financement dans le cadre du plan pluriannuel de restauration des digues de l'Isère ;***
- ***autorise M. le Président à engager toutes les démarches relatives à cette opération.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 octobre 2020

11. Demande de subventions pour la réfection de la digue de l'Isère – Francin

Rapporteur : Eric SANDRAZ

L'opération de réfection de la digue en rive droite de l'Isère est inscrite à l'axe 7 du PAPI 2 et donc financée à 100 % par l'Etat.

Par délibération en date du 13 février 2019, le Conseil Syndical approuvait la demande de participation auprès de l'Etat pour la réparation de la digue rive droite de l'Isère au droit des plans d'eau de Francin sur un premier montant provisoire de 1 M€.

Au regard du montant du marché de travaux, il est désormais possible de demander le complément requis de financement auprès de l'Etat, en l'occurrence 350 000 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve la demande de participation complémentaire de 350 000 € à intervenir auprès de l'Etat pour la réparation de la digue rive droite de l'Isère au droit des plans d'eau de Francin ;***
- ***autorise M. le Président à solliciter cette participation et à signer tout acte afférant au suivi de ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 octobre 2020

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

12. Demande de subventions pour la réfection de la digue de l'Isère – Cruet

Rapporteur : Jean-Michel BLONDET

L'opération de réfection de la digue en rive droite de l'Isère est inscrite à l'axe 7 du PAPI 2 et donc financée à 100 % par l'Etat.

Par délibération en date du 13 février 2019, le Conseil Syndical approuvait la demande de participation auprès de l'Etat pour la réparation de la digue rive droite de l'Isère en aval du pont des Anglais sur la commune de Cruet, sur un premier montant provisoire de 1 M€.

Au regard du montant du marché de travaux, il est désormais possible de demander le complément requis de financement auprès de l'Etat, en l'occurrence 350 000 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *approuve la demande de participation complémentaire de 350 000 € à intervenir auprès de l'Etat pour la réparation de la digue rive droite de l'Isère en aval du pont des Anglais sur la commune de Cruet ;*
- *autorise M. le Président à solliciter cette participation et à signer tout acte afférant au suivi de ce dossier.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 octobre 2020

13. Finances – Participation des collectivités membres

Rapporteur : M. le Président

L'article 15 des statuts du SISARC fixe comme suit les contributions des collectivités membres :

- Contribution du Département

Le Département participe à 40 % des frais généraux de fonctionnement du Syndicat.

Le Département participe également à hauteur de 40 % des charges liées aux interventions ayant trait à l'axe Isère (Restauration et entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels de restauration des digues, Schéma directeur des aménagements hydrauliques, ...).

- Participation de la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry

La CC Grand Chambéry participe à hauteur de 1 % des frais généraux de fonctionnement du Syndicat restant à la charge des EPCI compte tenu de la contribution du Département telle qu'indiquée ci-dessus.

Elle participe également au financement des actions conduites au bénéfice de son territoire. Cette participation est établie au vu du coût réel, subventions déduites, avec majoration de 10 % pour frais de structure.

- Participation des Communautés : CCCS, Arlysère et Porte de Maurienne

Compte tenu des contributions du Département et de la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, ces Communautés contribuent selon la clef de répartition suivante :

- 55 % Communauté de Communes Cœur de Savoie
- 43 % Communauté d'Agglomération Arlysère

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- 2 % Communauté de Communes Porte de Maurienne

Cette clé de répartition s'applique pour le reste à charge ayant trait :

- Aux frais généraux de fonctionnement du Syndicat
- A l'entretien courant des affluents selon les plans pluriannuels
- A la restauration et l'entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels d'entretien courant des ouvrages
- Aux études relatives à la gestion globale des cours d'eau et des milieux aquatiques

Pour tous les travaux et actions autres que ceux listés ci-dessus, la clé de répartition entre les EPCI membres, est fixée, au cas par cas, par le Conseil Syndical en fonction de l'intérêt direct des membres concernés.

Lors du vote du budget, en janvier dernier, il avait été prévu un montant de contributions 2020 de 1 439 730 € réparties comme suit :

189 320 € Département	593 € Gd Chambéry	10 460 € Porte de Maurienne	533 884 € Arlysière	705 473 € CCCS
--------------------------	----------------------	-----------------------------------	------------------------	-------------------

Il avait alors été convenu que ces contributions seraient appelées auprès des collectivités membres au fur et à mesure des besoins, de l'engagement et du déroulé des opérations.

A ce jour, un appel de contributions a été opéré, le montant des contributions perçues et réparties comme suit :

102 520 € Département	593 € Gd Chambéry	9 704 € Porte de Maurienne	214 920 € Arlysière	332 503 € CCCS
--------------------------	-------------------------	----------------------------------	------------------------	-------------------

Il est rendu de l'analyse financière encore provisoire de l'état d'avancement de la réalisation du budget 2020.

Il ressort d'ores et déjà qu'au regard de l'état d'avancement des opérations, il n'apparaît pas nécessaire de procéder à l'appel de la totalité des contributions initialement prévues lors du vote du budget.

***Béatrice SANTAIS** considère que le retard pris sur la réalisation du budget peut s'entendre compte tenu de la particularité de cette année avec la crise sanitaire conjuguée avec les élections municipales.*

Au vu de l'élaboration du budget 2021, le montant de la taxe GEMAPI devra de fait être réajusté afin d'être au plus juste des besoins.

***Béatrice SANTAIS** rappelle que, l'année dernière, la Communauté de Communes de Cœur de Savoie avait fait le choix de constituer une réserve en cas de difficulté ou de travaux urgents à prévoir.*

***Nicole BOUVIER**, Maire de Bourgneuf, regrette n'être que suppléante au sein du SISARC alors lors du dernier mandat, son prédécesseur était Vice-Président au sein du Syndicat.*

Elle indique que la Commune de Bourgneuf est complètement impactée par le PPRI et qu'à ce jour, il n'est plus possible de construire sur sa Commune.

Elle souhaite savoir si les travaux menés par le SISARC permettraient d'alléger les contraintes liées au PPRI.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisar.fr

M. le Président, pense qu'au vu des évènements récents, les services de l'Etat resteront rigoureux quant à ses contraintes.

Sur les Communes de Chamousset et Bourgneuf, ce seront les travaux d'épaississement des digues à venir qui permettront d'ouvrir de nouveau le débat avec les services de l'Etat et de faire évoluer le PPRI.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne délégation à M. le Président, pour arrêter en lien avec les EPCI membres le montant du second appel de fonds pour l'exercice 2020, dans la limite des enveloppes votées au budget.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 octobre 2020

14. Finances – Décision modificative de crédits n° 2

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé de procéder à la décision modificative de crédits n° 2 au budget 2020 du SISARC comme suit :

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Ch.	Libellés	Pour Mémoire BP 2020	DM	Total Crédits 2020 avant nouvelle DM	Total décision modificative n° 2	Total crédits 2020 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	2 032 300,00		2 032 300,00		2 032 300,00
12	Charges de personnel	66 000,00		66 000,00		66 000,00
65	Autres charges de gestion courante	18 000,00		18 000,00		18 000,00
66	Charges financières	3 100,00		3 100,00		3 100,00
67	Charges exceptionnelles	91 000,00	207 874,28	298 874,28		298 874,28
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 000,00		4 000,00		4 000,00
	Total dépenses de fonctionnement	2 214 400,00	207 874,28	2 422 274,28	0,00	2 422 274,28
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	3 500,00		3 500,00		3 500,00
74	Dotations et Participations	2 210 900,00		2 210 900,00		2 210 900,00
002	Excédent de fonctionnement reporté		207 874,28	207 874,28		207 874,28
	Total recettes de fonctionnement	2 214 400,00	207 874,28	2 422 274,28	0,00	2 422 274,28
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	Emprunts et dettes assimilées	4 500,00		4 500,00		4 500,00
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00		2 000,00		2 000,00
21	Immobilisation corporelles	319 000,00		319 000,00		319 000,00
23	Immobilisations en cours	3 099 861,00		3 099 861,00		3 099 861,00
020	Dépenses imprévues	300 888,00	289 883,00	590 771,00		590 771,00
041	Opérations patrimoniales				45 050,00	45 050,00
4581001	Opérations Digue Arc Chamousset	977 637,00		977 637,00		977 637,00
4581002	Opération Digue Ouvrages Traversant Toumon	137 564,00		137 564,00		137 564,00
4581003	Opération Digue Isère Arc Etudes Dangers	1 139 974,00		1 139 974,00		1 139 974,00
4581004	Opération Digue Isère Rive Droite Gilly	12 313,00		12 313,00		12 313,00
4581005	Opération Digue Isère Pont Gresy	1 050 000,00		1 050 000,00		1 050 000,00
4581006	Opération Digue Isère Aval Pont Victor	1 050 000,00		1 050 000,00		1 050 000,00
4581007	Opération Digue Isère Plan Eau Francin	1 050 000,00		1 050 000,00		1 050 000,00
4581008	Opération Digue Isère Courbe Montailleur	50 000,00		50 000,00		50 000,00
4581011	Plan Pluriannuel	285 128,00		285 128,00		285 128,00
4581012	Opération Dignes Fournieux	240 000,00		240 000,00		240 000,00
4581013	Opération Digue Isère RD1 Frontenex	100 000,00		100 000,00		100 000,00
4581014	Opération Digue isère Ruisseau St Vital	100 000,00		100 000,00		100 000,00
001	Déficit reporté		1 306 127,89	1 306 127,89		1 306 127,89
	Total dépenses d'investissement	9 918 865,00	1 596 010,89	11 514 875,89	45 050,00	11 559 925,89
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations fonds divers et réserves (FCTVA)	612 200,00		612 200,00		612 200,00
1068	Dotations fonds divers et réserves	0,00	1 596 010,89	1 596 010,89		1 596 010,89
13	Subventions d'investissement	2 710 049,00		2 710 049,00		2 710 049,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 000,00		4 000,00		4 000,00
041	opérations patrimoniales				45 050,00	45 050,00
4582001	Opérations Digue Arc Chamousset	977 000,00		977 000,00		977 000,00
4582002	Opération Digue Ouvrages Traversant Toumon	140 000,00		140 000,00		140 000,00
4582003	Opération Digue Isère Arc Etudes Dangers	1 226 000,00		1 226 000,00		1 226 000,00
4582004	Opération Digue Isère Rive Droite Gilly	279 616,00		279 616,00		279 616,00
4582005	Opération Digue Isère Pont Gresy	1 050 000,00		1 050 000,00		1 050 000,00
4582006	Opération Digue Isère Aval Pont Victor	1 050 000,00		1 050 000,00		1 050 000,00
4582007	Opération Digue Isère Plan Eau Francin	1 050 000,00		1 050 000,00		1 050 000,00
4582001	Opération Digue Isère Courbe Montailleur	50 000,00		50 000,00		50 000,00
4582011	Plan Pluriannuel	330 000,00		330 000,00		330 000,00
4582012	Opération Dignes Fournieux	240 000,00		240 000,00		240 000,00
4582013	Opération Digue Isère RD1 Frontenex	100 000,00		100 000,00		100 000,00
4582014	Opération Digue isère Ruisseau St Vital	100 000,00		100 000,00		100 000,00
	Total recettes d'investissement	9 918 865,00	1 596 010,89	11 514 875,89	45 050,00	11 559 925,89

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisararc.fr

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative de crédits ci-avant.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 octobre 2020

15. Entretien des affluents de l'Isère en Combe de Savoie : Demandes de subventions au titre du CTS

Rapporteur : M. le Président

Le SISARC s'est substitué à la CA Arlysère (territoire du SICSA), au Syndicat de l'Aitelène, au Syndicat de la Bialle et la Lavanche et à la Communauté de Communes Porte de Maurienne pour mettre en œuvre le programme d'action de gestion des cours d'eau des affluents de l'Isère en Combe de Savoie.

Ce programme est estimé à 170 000 € TTC pour le territoire de la CA Arlysère et à 18 000 € TTC pour le territoire de Porte de Maurienne.

Ces actions d'entretien des cours d'eau sont inscrites au CTS d'Arlysère (territoire de la Combe de Savoie amont) et au CTS de Maurienne (commune d'Aiton).

Le taux de subvention est établi à 20 %.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite la subvention auprès du Département pour la réalisation du programme d'entretien des cours d'eau sur le territoire de la CA Arlysère et de Porte de Maurienne au titre des CTS Arlysère et Maurienne.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 octobre 2020

16. Contrat Vert et Bleu Cœur de Savoie : Renouvellement de l'engagement du SISARC en tant que maître d'ouvrage d'actions suite aux élections

Rapporteur : Eric SANDRAZ

A l'été 2017, la Communauté de Communes Cœur de Savoie a engagé avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une étude de préfiguration à l'élaboration d'un Contrat Vert et Bleu sur son territoire.

Cette étude a permis d'identifier des secteurs à enjeux et des objectifs stratégiques pour la restauration et la préservation des trames vertes et bleues. L'outil Contrat Vert et Bleu (CVB), mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, permet de définir un programme d'actions quinquennal et de mettre en œuvre un ensemble de mesures pour maintenir ou restaurer la fonctionnalité des trames vertes et bleues. La Communauté de Communes Cœur de Savoie s'est portée candidate comme structure porteuse du CVB, et s'implique dans la coordination et l'animation du contrat pour mettre en œuvre le programme d'actions.

Le CVB vise à soutenir des acteurs locaux dans leurs projets de préservation ou restauration des continuités écologiques, en lien avec les projets d'aménagement urbain, mais aussi à sensibiliser la population et les acteurs concernés aux enjeux du territoire.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Ce contrat est conclu sur la base d'un programme d'actions détaillées et planifiées, s'inscrivant sur une période de 5 ans (2019-2024), avec une identification pour chacune d'elle, d'un ou plusieurs maîtres d'ouvrage, d'un descriptif et d'objectifs à atteindre, d'un calendrier de financement prévisionnel, et d'un plan de financement. Les partenaires financeurs sont la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Département de la Savoie.

Suite à l'étude de préfiguration, par délibération n°2 du 13 février 2019, le SISARC s'est engagé dans le CVB en tant que maître d'ouvrage de 3 actions, pour un montant prévisionnel de 1 252 920 € dont une participation en autofinancement estimée à 357 720 € sur les 5 ans.

N° et nom de l'action	Montant total	Inv.	Fonc.	Autofinancement	
3-1 Définition d'une stratégie de préservation des zones humides	347 000 €	347 000 €		20%	69 400 €
4-3 Renaturation du Bondeloge aval	250 000 €	250 000 €		20%	50 000 €
4-8 Lutte contre la dissémination des plantes invasives sur les cours d'eau et plans d'eau	655 920 €	522 000 €	133 920 €	36%	238 320 €
TOTAL	1 252 920 €	1 119 000 €	133 920 €		357 720 €

Suite aux élections, il est demandé de renouveler cet engagement du SISARC en tant que maître d'ouvrage des 3 actions.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve l'engagement du SISARC en tant que maître d'ouvrage des 3 actions suivantes :***
 - o ***3-1 Définition d'une stratégie de préservation des zones humides***
 - o ***4-3 Renaturation du Bondeloge aval***
 - o ***4-8 Lutte contre la dissémination des plantes invasives sur les cours d'eau et plans d'eau***
- ***Pour un montant prévisionnel total sur 5 ans de 1 252 920 € dont 357 720 € estimés en autofinancement***
- ***s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation des actions pour lesquelles le SISARC est maître d'ouvrage ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de la Savoie pour la réalisation des actions prévues au CVB pour lesquelles le SISARC est maître d'ouvrage ;***
- ***autorise M. le Président à signer tous les documents afférents au « Contrat Vert et Bleu Cœur de Savoie », y compris d'éventuels avenants.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 octobre 2020

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

17. Contrat Vert et Bleu Cœur de Savoie : Adhésion aux pôles naturalistes régionaux et à l'observatoire de la biodiversité de Savoie

Rapporteur : Eric SANDRAZ

A l'été 2017, la Communauté de communes Cœur de Savoie a engagé avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une étude de préfiguration à l'élaboration d'un Contrat Vert et Bleu sur son territoire.

Cette étude a permis d'identifier des secteurs à enjeux et des objectifs stratégiques pour la restauration et la préservation des trames vertes et bleues. L'outil Contrat Vert et Bleu (CVB), mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, permet de définir un programme d'actions quinquennal et de mettre en œuvre un ensemble de mesures pour maintenir ou restaurer la fonctionnalité des trames vertes et bleues.

Suite à l'étude de préfiguration, le SISARC s'est engagé en tant que maître d'ouvrage de 3 actions ;

Dans le cadre du CVB, de nombreuses données naturalistes sont acquises par les maîtres d'ouvrage, qu'il est important de mutualiser, d'une part car ces données peuvent être utiles à d'autres actions du contrat, et d'autre part car ces données sont acquises avec l'aide de financements de la Région et du Département. A ce titre, chaque maître d'ouvrage d'actions est invité à adhérer aux pôles Régionaux et Départementaux en charge de la gestion de ces données naturalistes :

- Le pôle Flore Habitats Fonge, qui recueille les données relatives aux espèces végétales, habitats naturels, mousses, lichens et champignons.
- Le pôle Invertébré, qui recueille les données relatives à la faune invertébrée
- L'observatoire de la biodiversité de Savoie, qui recueille le reste des données naturalistes (animaux vertébrés notamment).

L'adhésion à ces pôles est gratuite, et permet de transmettre les données recueillies par le maître d'ouvrage, mais aussi d'avoir accès aux données des autres adhérents. Cette adhésion permet donc aussi au maître d'ouvrage d'obtenir des informations naturalistes utiles pour ses études et travaux.

Les chartes d'adhésions sont jointes en annexe.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***adhère aux pôles Régionaux (existants et futurs) et à l'observatoire de la biodiversité de Savoie ;***
- ***autorise le SISARC à transmettre les données naturalistes acquises dans le cadre du Contrat Vert et Bleu aux différents pôles Régionaux et à l'observatoire de la biodiversité de Savoie ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents afférents aux différents pôles naturalistes régionaux et à l'Observatoire de la biodiversité de Savoie, y compris d'éventuels avenants.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 octobre 2020

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

**18. Renouvellement de l'adhésion du SISARC à l'Association Bassin Versant de l'Isère –
Désignation des délégués du SISARC
Rapporteur : M. le Président**

L'association du bassin versant de l'Isère a pour objet :

- D'être un lieu de coordination, de dialogue et d'échanges entre ses membres sur les enjeux de la gestion de l'eau concernant l'ensemble du bassin versant de l'Isère
- De coordonner les études déjà entreprises et les cahiers des charges des futures études menées par ses membres en définissant une stratégie globale à l'échelle du bassin versant de l'Isère
- De réaliser ou faire réaliser des études générales d'intérêt global, à l'échelle du bassin versant de l'Isère, ainsi que les éventuelles études nécessaires à la création d'un EPTB

- De représenter les collectivités territoriales du bassin versant de l'Isère et leurs groupements auprès de l'Etat, de ses établissements publics et des titulaires de concession pour l'utilisation de l'énergie hydraulique dans les débats portant sur les enjeux de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Cette association vise à préparer et préfigurer la création de l'EPTB du bassin versant de l'Isère.

Elle est composée de Conseils départementaux et de toutes les structures intervenant dans la gestion de la rivière et de ses affluents ; présidée alternativement par un conseiller départemental de la Savoie et un conseiller départemental de l'Isère et s'appuie sur les moyens techniques spécialisés actuellement mobilisés par les conseils départementaux.

Depuis sa création, le SISARC est membre de cette association.

Il est rappelé qu'il est nécessaire que l'ensemble des collectivités savoyardes soient présentes au sein de l'Association.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve le renouvellement de l'adhésion du SISARC à l'Association du Bassin Versant de l'Isère ;***
- ***approuve le versement de la cotisation annuelle de 1 000 € ;***
- ***donne délégation au Président pour procéder au renouvellement de l'adhésion à cette association conformément à l'article L.5211-10 ;***
- ***désigne par 31 voix pour François RIEU en qualité de délégué titulaire et Eric SANDRAZ en qualité de délégué suppléant pour représenter le SISARC au sein de l'association.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 octobre 2020

**19. Demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour les travaux sur les affluents
Rapporteur : M. le Président**

Les opérations d'entretien des cours d'eau affluents de l'Isère conduites par le S.I.S.A.R.C dans le cadre de la GEMAPI doivent faire l'objet d'un arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général (DIG) valable 5 années. Certaines DIG couvrent actuellement une partie du territoire actuel de compétence du S.I.S.A.R.C mais arrivent prochainement à expiration.

Il est donc nécessaire de déposer un nouveau dossier en vue de la déclaration d'intérêt général de l'ensemble des travaux conduits par le S.I.S.A.R.C.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***
- ***approuve le principe du dépôt d'un dossier de demande de déclaration d'intérêt général des travaux d'entretien des cours d'eau affluents de l'Isère ;***
 - ***autorise M. le Président à prendre toutes dispositions utiles pour l'instruction de ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 octobre 2020

20. Demande de de labellisation EPAGE

Rapporteur : M. le Président

Les textes instaurant la compétence GEMAPI donnent la possibilité d'une labellisation en établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) des collectivités qui exercent cette compétence sur des périmètres cohérents avec les logiques de bassin versant.

C'est effectivement le cas du S.I.S.A.R.C qui pourrait donc postuler à cette labellisation. Bien que non obligatoire, celle-ci permettrait au S.I.S.A.R.C de gagner encore en crédibilité vis à vis des financeurs publics de la gestion de l'eau, et notamment de l'Agence de l'eau.

Il est donc proposé de déposer auprès du Comité de bassin d'ici la fin de l'année 2020 un dossier de demande de labellisation du S.I.S.A.R.C en EPAGE.

- Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***
- ***approuve le principe du dépôt d'un dossier de demande de labellisation en EPAGE du S.I.S.A.R.C ;***
 - ***autorise M. le Président à prendre toutes dispositions utiles pour l'instruction de cette demande.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 octobre 2020

21. Point sur les autres dossiers en cours

Rapporteur : M. le Président

Retour sur les sorties Raft 2020

Les journées de reconnaissance en raft des digues et du lit de l'Isère et de l'Arc pour l'année 2020 ont eu lieu

- lundi 28 septembre 2020 : tronçon Pont Albertin – Pont Royal
- mardi 29 septembre 2020 : tronçon Pont d'Aiton (sur l'Arc) – Pont de Coise
- mercredi 30 septembre 2020 : Pont de Coise – Pontcharra
- jeudi 1 octobre 2020 : jour de repli en cas de mauvais temps.

Ces journées ont permis de constater qu'il n'y a pas de nouvelles dégradations majeures sauf la zone d'intervention évoquée au point n°10 (confluence Isère Arc). Les zones critiques identifiées jusqu'alors par les équipes restent sous surveillance.

Il est précisé que l'Isère est un cours d'eau domanial dans toute la traversée de la Combe de Savoie. La navigation sur ce cours d'eau est gérée par la DDT de Savoie (service sécurité risques). Par ailleurs, l'accès au lit de l'Isère est interdit pour des raisons de sécurité liées au fonctionnement des barrages hydroélectriques en amont du pont de Gilly sur Isère.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

22. Remboursement de frais engagés par Thibault Boissy

Rapporteur : M. le Président

Le service technique du SISARC dispose d'appareils photos. Ceux-ci sont notamment utilisés lors des visites annuelles d'inspection des digues et du lit de l'Isère réalisées en raft. Il a été nécessaire de renouveler 4 batteries.

Ces 4 batteries ont été achetées à Batterie 73.

Ces frais ont été engagés par Thibault Boissy et portent sur une somme de 87.6€ TTC.

Il convient de procéder au remboursement.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le remboursement des frais engagés par Thibault Boissy selon les modalités définies ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 octobre 2020

23. Date et lieu de la prochaine réunion

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule

- le mercredi 2 décembre 2020 à 18h à Montailleux.

Le Conseil Syndical en prend acte.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 octobre 2020

Questions diverses et orales

Nicolas Roche a constaté des besoins de travaux d'entretien du cours d'eau de l'Aitelène sur sa commune. Il souhaite connaître la démarche à suivre lorsque des élus souhaitent avoir des réponses sur des dossiers spécifiques liés à la GEMAPI.

Il est précisé que les élus sont invités à prendre contact avec les techniciens du SISARC :

- *Thibault Boissy, Camille Coupau ou Baptiste Pichereau lorsqu'il s'agit de questions sur les travaux des digues de l'Isère*
- *Jean-Pierre Argoud ou Nadine Deschamps lorsqu'il s'agit de questions sur les affluents.*

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 20h.

A Albertville, le 14 octobre 2020
François RIEU
Président du SISARC

S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie



Affiché du 14 octobre 2020 au 14 novembre 2020 au siège du SISARC